



Les tarifs du régime public en vigueur le 1^{er} juillet 2016

Adultes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé Personnes de 65 ans ou plus sans SRG							
Tarifs en vigueur avant et après le 1er juillet 2016							
À la pharmacie						Lors de la déclaration des revenus	
Franchise mensuelle		Coassurance mensuelle		Contribution mensuelle maximale		Prime annuelle	
Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
18,00 \$	18,85 \$	34 %	34,5 %	85,75 \$	87,16 \$	De 0 \$ à 640 \$	De 0 \$ à 660 \$

En résumé :

Franchise annuelle estimée :	226,20 \$ par adulte
Remboursement :	65,5% (substitution générique obligatoire)
Contribution annuelle maximum (après c'est 100%) :	1 045,92 \$
Contribution annuelle maximum pour les personnes de 65 ans ou plus avec SRG de 1% à 93% :	625,92 \$
Prime annuelle (payable sur rapport d'impôt) :	660,00 \$ par adulte
Prime annuelle totale pour année 2016 : (Ce coût représente 6 mois à 640 \$ et 6 mois à 660 \$)	650,00 \$ par adulte

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site :

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/resume-couts.aspx>